

Newsletter 01/2021

Editorial

Fribourg, le 6 juillet 2021

Niveau élevé de demandes en transparence et impact de la pandémie sur la digitalisation au programme de l'année 2020

L'année écoulée aura été celle des défis globaux. A notre échelle également, la pandémie a joué un rôle dans l'évolution de nos activités. La conclusion du premier semestre est l'occasion pour l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) de revenir sur les leçons apprises en 2020 et de constater son importance pour le canton. L'ATPrD poursuit son investissement selon le rôle que lui attribue la loi : conseiller l'administration dans les sujets et les défis cruciaux tels que la protection des données, pour le bien actuel et futur des citoyennes et citoyens fribourgeois et pour celui de l'Etat de Fribourg.

Laurent Schneuwly, Président de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données.

Transparence – nombre de demandes à un haut niveau

En 2020, le nombre de demandes en médiation et de renseignement s'est maintenu au niveau élevé des années précédentes. 20 demandes en médiation ont été soumises à la préposée à la transparence. Elles émanaient dans 12 cas de particuliers, 6 ont été déposées par des associations, 1 par une commune et 1 par un média. Les documents sollicités touchaient par exemple à la santé, la construction et la circulation, l'environnement, les assurances sociales ou la comptabilité.

67 demandes d'accès ont été déposées auprès des organes publics fribourgeois en 2020 selon les chiffres portés à la connaissance de l'Autorité. Les demandes concernaient des documents divers, en particulier venant de l'environnement, l'agriculture, la justice ou l'administration. Les demandes sont sans doute plus importantes, mais elles ne sont pas toujours identifiées comme telles. Il est utile de continuer à sensibiliser les organes publics, afin que toutes les demandes soient traitées sous l'angle de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), ce qui permettra d'en évaluer les effets concrets.

Martine Stoffel, Préposée cantonale à la transparence

Protection des données – un rôle primordial et toujours plus complexe

La pandémie a entraîné une utilisation étendue des solutions informatiques, des outils de communication et a modifié le mode de travail de l'administration. Elle a également conduit à des restrictions drastiques de la sphère privée ainsi qu'à des risques plus importants liés au principe d'autodétermination, puisque des collectes systématiques de

données personnelles effectuées par l'Etat, mais aussi par des acteurs privés, sont susceptibles de modifier à long terme la question de l'autodétermination (système de traçage, service de télémédecine, applications de visio- et vidéo-conférence). Durant cette période, la préposée à la protection des données a travaillé de manière pragmatique et en étroite collaboration avec les autorités de protection des données de la Confédération et des cantons.

Durant l'année 2020, 452 nouveaux dossiers ont été ouverts. La plupart des demandes étaient issues des services cantonaux ou des communes, mais aussi d'institutions privées chargées de tâches publiques et de particuliers. Non seulement, il y a une augmentation du nombre de dossiers mais également une plus grande complexité, ce qui pose de nouveaux défis en termes de protection et de sécurité des données. Le processus de digitalisation de l'administration cantonale, point fort du programme gouvernemental 2017-2021, requiert également une grande implication de l'Autorité, en particulier dans les projets tels que eGovernment, eDéménagementCH, le Référentiel cantonal des données, le traitement de données par des tiers (outsourcing, Cloud), Microsoft Office 365 et la Cybersanté.

Florence Henguely, Préposée cantonale à la protection des données

Actualités

[Présentation du Rapport d'activité 2020 de l'ATPrD](#)

[Arrêt du Tribunal cantonal : accès à des concepts de stationnement](#)

[Arrêt du Tribunal cantonal : accès à ses propres données](#)

[Arrêt du Tribunal cantonal : accès à des rapports en lien avec une décharge](#)

[Arrêt du Tribunal fédéral : clarification de cas dans lesquels des documents relatifs à une procédure ne sont pas soumis au principe de la transparence](#)

Informations aux organes publics

[Recommandation : aménagement du territoire](#)

[Recommandation : éoliennes et transparence](#)

[Autres recommandations en lien avec les éoliennes et la transparence](#)

[Recommandation : transparence et concurrence](#)

Agenda

[Journée internationale de la protection des données 2021 : pas d'érosion de la sphère privée – malgré la pandémie](#)

Littérature choisie

[Principe de la transparence dans l'administration, Annuaire suisse de droit public de l'organisation 2019/2020](#)

Consultations

[Prises de position de la Commission](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette Newsletter, nous vous prions de contacter notre [secrétariat](#).

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz ÖDSB